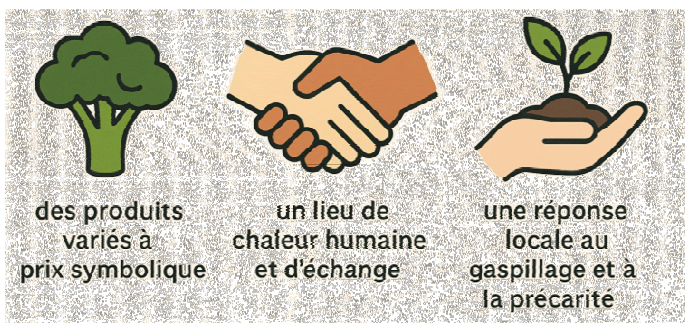




Bientôt à Thuir !



LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION :

- › Mettre en place et gérer une épicerie solidaire à Thuir ;
- › Proposer des produits alimentaires à tarif solidaire ;
- › Offrir un espace d'accueil, d'écoute et de convivialité ;
- › Collecter, transporter et stocker les dons alimentaires ;
- › Organiser des animations individuelles et collectives par les bénévoles.

Épicerie Solidaire Per Tots

Association d'intérêt général enregistré à la Sous-préfecture de Céret
Habilitation à délivrer des reçus fiscaux et à recevoir des dons alimentaires

RNA : W 66 100 71 40 – SIRET : 943 097 485 00016 - 07 87 14 66 06

Siège social : 4 place de Mallorca à CASTELNOU - pertos66@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique, merci ☺

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue !

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'épicerie solidaire Per Tots. Ce livret a pour but de vous expliquer le fonctionnement de l'épicerie, vos droits et les valeurs que nous partageons ensemble.

Qui sommes-nous ?

Per Tots est une association à but non lucratif qui propose une aide alimentaire à prix réduit, mais aussi un espace d'échange, de soutien et de convivialité. Elle s'adresse à toute personne traversant une période difficile et à tous ceux qui désirent être acteur dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Notre objectif

Permettre à chacun d'accéder à une alimentation variée et à moindre coût, tout en encourageant la solidarité et l'engagement citoyen.

Nos valeurs

Solidarité, dignité, engagement, bienveillance.

Comment ça fonctionne ?

- L'accès à l'épicerie se fait sur adhésion par année civile.
- Vous devenez membre de l'association et acceptez son fonctionnement (statuts, règlement intérieur...)
- Vous pouvez faire vos courses dans l'épicerie à des tarifs très réduits (entre 10 et 30 % du prix moyen).
- Des temps d'échanges, d'ateliers ou de moments conviviaux peuvent être organisés.

Vos engagements en tant que membre :

- Respecter les horaires et les règles de fonctionnement ;
- Traiter chacun avec respect et bienveillance ;
- Participer activement, si vous le souhaitez, à la vie de l'épicerie (rangement, accueil, animations...) ;
- Respecter la confidentialité des informations partagées ;
- Ne pas réaliser d'achat pour d'autres personnes que votre foyer ;
- Ne pas faire d'achat « en gros ».

Quelques règles pratiques

- Horaires d'ouverture : affichés à l'entrée de l'épicerie
- Paiement : uniquement en espèces ou CB, selon disponibilités.
- Quantités : certains produits peuvent être limités pour garantir l'équité.
- Hygiène et sécurité : merci de respecter les locaux, les règles sanitaires, et de signaler tout incident.

En cas de question ou de difficulté

N'hésitez jamais à venir discuter avec un membre de l'équipe. Nous sommes là pour vous accompagner, dans un esprit d'écoute et de respect.

Merci de faire partie de cette aventure collective ! ***L'équipe de Per Tots***

.....
BULLETIN D'ADHÉSION Fait le : à

Montant de la cotisation : € - Mode de règlement :

☐ Mme ☐ M. / NOM Prénom :

Adresse:.....

CP - VILLE : _____ -

Tél: ____ - ____ - ____ - ____ - ____ Mail :

☐ - de 25 ans / ☐ 25-35 ans / ☐ 35-50 ans / ☐ 50-65 ans / ☐ +65 ans

Des raisons d'ouvrir une épicerie solidaire à Thuir :

Le coût de la vie ne cesse d'augmenter et la précarité est bien réelle : 1 habitant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté à Thuir, il n'existe pas encore à ce jour suffisamment de structure qui offre un accès digne et régulier à l'alimentation.

La dignité, ça se respecte : choisir ses produits, participer symboliquement.

Le lien social est vital : c'est bien plus qu'un point de ravitaillement : c'est un lieu de rencontre, de partage, d'écoute, de chaleur humaine.

Plus prêt, plus frais, plus régulier : intégrer les circuits courts dans l'épicerie, c'est soutenir l'agriculture locale et réduire l'empreinte carbone.

Jeter de la nourriture est une aberration : l'épicerie valorise les invendus et agit concrètement contre le gaspillage alimentaire.

Les citoyens sont prêts à s'engager et ne demandent qu'à se mobiliser autour d'un projet qui a du sens.

Les financements existent : Appels à projets, subventions, dons défiscalisables, mécénat ...

Adhésion réglé le ____/____/____ pour un montant de ____€ (12€ 1 année)

Mode de règlement : Fin adhésion : le 31/12 de l'année d'adhésion

Les informations recueillies sur ce bulletin sont enregistrées dans un fichier informatisé par Per Tots pour la gestion des membres, l'envoi d'informations et l'organisation d'événements. Elles sont conservées pendant la durée de vie de l'association et sont destinées au secrétariat de l'association. Conformément à la loi "informatique et libertés" et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'association (4 place de Mallorca - Castelnou 66300 pertots66@gmail.com 0787146606). ***J'accepte - Je n'accepte pas que l'association utilise, à titre gratuit, les photographies ou vidéos sur lesquelles je pourrais apparaître, prises dans le cadre des activités de l'association, à des fins de communication interne ou externe. Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, et m'engage à les respecter.*** Signature :